

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2025.02.01  
Séance du 08 Avril 2025**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :	01 Avril 2025
	- en exercice	: 15		
	- présents	: 13		
	- excusées	: 2		

L'an deux mil vingt cinq le huit avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Jocelyne MONTET, Coralie RAVEL

Éric GROS a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**Travaux de rénovation de la cantine scolaire /  
Choix de l'entreprise Lot 11 Sols souples**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 09 décembre 2024 concernant le marché relatif aux travaux de rénovation de la cantine scolaire.

Dans la séance du 21 janvier 2025, les marchés ont été attribués sauf pour le lot 11 sols souples pour lequel, il a été décidé de lancer une négociation,

La date de remise des nouvelles offres pour ce lot était le vendredi 14 mars 2025 à 12h30.

Les quatre entreprises ayant déposé des offres ont été invitées à négocier.

Trois entreprises ont déposé une nouvelle offre.

Rappel des critères de jugement des offres :

Les critères pris en compte lors de l'attribution du marché sont :

- le prix (50%)
- valeur technique (50%)

**Après présentation du rapport d'analyse des trois offres, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- Décide d'attribuer le marché du lot 11 Sols souples à l'entreprise Universol située 7 rue de Malacussy à Saint Etienne pour un montant HT de 9 961,24 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue (avec la variante), ainsi que tout autre document s'y rapportant,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 09 Avril 2025 et publication le 09 Avril 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

**AR Prefecture**

043-214300584-20250408-DEL\_2025\_02\_01-DE  
Reçu le 09/04/2025